



Centre Le Mistral 11 impasse Flammarion 13001 Marseille

## CONVENTION SIMPLIFIÉE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

AGREMENT POUR LA FORMATION PERMANENTE DE L'ORGANISME PRESTATAIRE :

N° de déclaration d'activité auprès de la préfecture des Bouches du Rhône : 93 13 15748 13

N° SIRET : 382 793 859 000 28

Entre les soussignés:

1) **ICM - Institut Catholique de la Méditerranée – Institut des Sciences et Théologie des Religions** (Centre Mistral, 11 impasse Flammarion, 13001 Marseille) représenté par Xavier Manzano, directeur.

2) **D'AUTRE PART : (à compléter)**

• .....

Adresse : .....

Représenté par (préciser sa qualité)

.....

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre IX du code du travail portant relatif à la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

**ARTICLE 1 : Objet et modalités**

L'organisme ICM s'engage à assurer la formation sur EDUCATION À LA LAÏCITÉ en mobilisant les ressources et l'équipe de son Institut des Sciences et Théologie des Religions (ISTR).

**Objectifs :**

- Proposer une connaissance objective de l'histoire de la laïcité et de l'histoire de la liberté religieuse.
- Contextualiser l'éducation à la citoyenneté dans le projet éducatif global de formation d'une personne humaine, en référence à une anthropologie et à des valeurs éthiques.
- Repérer les conditions permettant à l'élève de se construire dans le respect des altérités religieuses et philosophiques et dans l'apprentissage d'un dialogue.
- Renouveler l'éducation aux valeurs de la République par l'enseignement et par l'expérience de ces valeurs vécues au sein même de l'établissement.

**Programme joint :** Annexe

**Méthodes :** Alternent des apports scientifiques et des travaux de réflexions en ateliers

**Durée de formation :** 2 jours soit **12** heures de formation.

**Horaires** (soumis à modifications selon programme)

**Dates :** 3 et 4 avril 2019

**Lieu :** Institut Catholique de la Méditerranée, Centre Le Mistral, 11 impasse Flammarion 13001 MARSEILLE

**ARTICLE 2 : Effectif formé**

L'ISTR accueillera la (les) personne (s) suivante (s) : *(à compléter)*

**ARTICLE 3 : Dispositions financières**

- Frais d'inscription et pédagogiques : coût unitaire TTC : **270 euros TTC**

**ARTICLE 4 : Frais et modalités de paiement :**

Le client, en contrepartie de cette formation, s'acquittera du coût de la formation :

La prise en charge par un organisme de financement est à l'initiative du stagiaire.

**ARTICLE 5 : en cas de différend :**

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le tribunal de Marseille sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en deux exemplaires

A Marseille le 12 novembre 2018

**Pour l'Institut Catholique  
de la Méditerranée  
Par délégation,  
Colette HAMZA**

*(organisme demandeur de la formation)*

